

Compte rendu du Conseil Municipal de 20 juin 2019

Lecture du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Présents : Jean BEAUVICHE, Gilbert BENAS, Daniel CHRISTEL, Marie-Edith GROISON, Aude NOEL, Richard DRILLIEN, Frédérique BOURNE, Julie PELLETIER et Odile DALIA.

Excusés : Éric DAVANTURE, Nicole LEFEUVRE, Blaise NOIREAU.

1. Tarification garderie et restaurant scolaire 2019/2020 ;

Madame Marie-Edith GROISON propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des repas et de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020.

Le coût des repas augmenterait de 1,50 %, ce qui correspond à la hausse du prix annoncée par la société SOGERES. Le coût des garderies augmenterait de 1,50 % pour apporter une compensation à la hausse du coût des rémunérations du personnel.

Pour information, du fait de la suppression des activités périscolaires à la rentrée 2019, les horaires de la garderie vont changer : le matin (7h30 à 8h00) et le soir (17h30-18h30). Les parents ont été informés.

Adoption à l'unanimité.

2. Tarification Centre de loisirs 2019 ;

Madame Marie-Edith GROISON propose de fixer les tarifs du centre de loisirs pour la fin d'année 2019 (1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019) en application de la convention d'objectifs et de financement de la CAF. La hausse du prix des repas et du personnel est répercutée sur le coût des journées ou ½ journées du centre de loisirs.

Adoption à l'unanimité.

3. Tarification baby gym et baby basket 2019/2020 ;

Madame Marie-Edith GROISON propose de fixer les tarifs suivants :

- Baby-gym : 70,00 € annuel
- Initiation au basket-ball : 70,00 € annuel.

Adoption à l'unanimité.

4. Modification règlements intérieurs : Centre de loisirs / garderie et restaurant scolaire ;

Les changements intervenus dans l'organisation du temps scolaire nécessitent la modification des règlements intérieurs du restaurant scolaire, garderie périscolaire et du centre de loisirs pour la rentrée scolaire de septembre 2019. Parmi ces modifications, une facturation systématique sera appliquée lorsque les enfants sont inscrits mais ne viennent pas sans justification.

Adoption à l'unanimité.

5. Demande de droit de place pour un commerce ambulancier – vente de pâtes fraîches ;

Monsieur et Madame GUILLERMET demeurant à Jambles et exerçant la profession de commerçant spécialisé dans la fabrication de pâtes alimentaires sous l'enseigne « Aux mille pâtes », souhaitent s'installer en fin d'après-midi un jour par semaine à proximité du cimetière à compter du 1^{er} juillet 2019. Un droit de place de 22,50 euros par mois a été fixé.

Adoption à l'unanimité.

6. Projet d'acquisition d'une parcelle à l'euro symbolique rue du Mont Avril ;

Monsieur et Madame DECREUSEFOND proposent de céder à la commune de Saint-Désert, moyennant l'euro symbolique, une parcelle d'environ 210 m² située rue du Mont Avril à Montbogre. Cet emplacement pourrait être aménagé pour le stationnement des véhicules et le départ de randonnées. Les frais d'acquisition inhérents à l'achat de la parcelle seront à la charge de la commune.

Adoption à l'unanimité.

7. Convention de servitude ENEDIS/ SEMCODA ;

La SEMCODA va signer une convention de servitude avec ENEDIS pour l'installation d'une ligne électrique souterraine sur le site de la résidence Simone VEIL. La Commune étant propriétaire du terrain, elle doit être associée en sa qualité de « propriétaire du fonds servant » et accorder le bénéfice d'une servitude à ENEDIS.

Adoption à l'unanimité.

8. Grand Chalon : les grandes orientations du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Par délibération du 13 décembre 2018 le Grand Chalon a adopté le projet d'extension et d'adaptation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) aux 51 communes membres. Le Conseil Communautaire du 2 avril 2019 a établi un rapport sur les orientations générales du futur RPLi qui devrait être approuvé fin 2020. Chaque collectivité doit à présent débattre sur le sujet et retransmettre au Grand Chalon sous la forme d'un procès verbal de séance, les avis issus du débat.

Monsieur le Maire a présenté au Conseil les orientations générales du RPLi et a lancé le débat. Les observations ont été portées sur le document et retransmises au Grand Chalon.

QUESTIONS DIVERSES :

- Projets d'acquisition de terrains dans le cadre de la lutte contre les inondations ; l'acquisition du terrain de l'ancienne Pêcherie du Diocèse est toujours en cours. L'acquisition des terrains de Jean NARJOUX sont conditionnés par le règlement de la succession ; un terrain va être cédé par l'Etat à la Commune le long de la RCEA pour

compléter les parcelles communales en vue de l'aménagement d'un ouvrage d'écrêtement (réservé au PLUi).

- Résidence Simone VEIL : Jean BEAUVICHE fait un retour sur la réunion du 13/05 dernier organisée par le Département. 40 médecins généralistes ont été recrutés par le Centre de Santé Départemental. La commune va pouvoir bénéficier de permanences d'ici 2020, une infirmière est installée.
- Travaux de voirie Rue de Pépins : la canalisation d'eau est vétuste et doit être changée alors que ce n'était pas prévu initialement, ce qui va retarder les travaux.
- Projet d'aménagement des locaux du Centre de loisirs : les travaux de rénovation ou d'extension de centres de loisirs peuvent bénéficier d'un financement à hauteur de 80 % à condition d'en faire la demande avant fin juillet 2019. Deux options ont été envisagées : changer les huisseries, refaire l'isolation salles existantes et les aménager pour les rendre plus fonctionnelles (notamment en faisant communiquer les deux pièces et en supprimant les toilettes) ; ou faire une extension neuve jouxtant l'école maternelle. La première option est celle qui recueille le plus d'avis favorables.

Séance est levée à 20 h 58.